

Communiqué de presse
Vendredi 7 septembre 2018

5^E SALON DE LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

Une vingtaine de partenaires répondent à l'invitation du centre Leclerc La Salamandre à Blois, pour organiser ces vendredi 7 et samedi 8 septembre, le 5^e salon de la mobilité électrique.

Le 5^e salon de la mobilité organisé par le centre Leclerc La Salamandre a pour objectif de sensibiliser un large public aux atouts de la mobilité électrique. Les derniers modèles de voitures électriques et hybrides, véhicules utilitaires et vélos électriques y seront présentés, avec la possibilité de les tester.

- **Un pôle autos-vélos** qui accueille les voitures Audi, Mercedes, Renault, Citroën, Nissan, BMW, Peugeot, Kia, Hyundai, Toyota et Mitsubishi. Le magasin Véloland de Vineuil expose des vélos électriques, qui pourront être essayés par les visiteurs sur une piste dédiée.
- **Les acteurs du LAB Mobilité électrique** avec la présence d'Enedis, du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie de Loir-et-Cher (SIDELC), du Conseil départemental de Loir-et-Cher. Objectif de ce LAB : accompagner la transition éco énergétique en Loir-et-Cher.

Le LAB Mobilité électrique

Issu de la démarche Loir&Cher 2020 initiée par le Conseil départemental de Loir-et-Cher et présidé par Enedis, le LAB *Mobilité électrique* soutient le développement de ce mode de déplacement moins polluant.

En 2017, Le SIDELC a assuré le déploiement de 100 bornes de recharge pour un montant total de plus d'un million d'euros avec le soutien financier de l'Agence pour l'environnement et la maîtrise de l'énergie (ADEME). Les 100 bornes de recharge ont été installées dans le courant de l'année 2017 en coopération avec les communes concernées. A ce jour, tout le département du Loir-et-Cher est couvert par ces infrastructures publiques qui viennent compléter un réseau privé de bornes déjà en place dans les enseignes de la grande distribution, certaines concessions automobiles et chez quelques acteurs touristiques.

Communiqué de presse

Les atouts de la mobilité électrique :

- Coût d'entretien très faible : adieu vidange ! Dans une voiture électrique, il y a 20 pièces en mouvement contre 1200 dans une voiture thermique
- Utilisation d'énergie décarbonée lorsque votre borne de recharge est alimentée en énergie solaire.
- Voiture performante : le rendement d'un moteur électrique est de 90 % contre 30 % pour un moteur thermique.

Les 3 conditions pour son développement :

- **La baisse du coût d'achat** des véhicules électriques. Avec aucune émission de gaz à effet de serre à l'usage, le véhicule électrique bénéficie d'un bonus jusqu'à 6 000 € auquel se rajoute une prime à la conversion de 2500 € accordée par l'État aux personnes qui possèdent un ancien véhicule diesel.
- **La présence d'infrastructures de recharge** en nombre suffisant pour sécuriser les déplacements
- **L'augmentation de l'autonomie** des véhicules (200 kilomètres réels en moyenne)

La mobilité électrique en quelques chiffres :

- Le secteur des transports est le premier émetteur de Gaz à Effet de Serre avec 29.2 % des émissions totales et 40% des émissions de CO² en France (chiffre de 2014).
- Fin 2017, 3 millions de véhicules électriques ou hybrides rechargeables circulent dans le monde dont 500.000 en Europe.
- Le marché européen du véhicule électrique a progressé de 43,9% en 2017 par rapport à 2016

Informations pratiques :

Salon de la mobilité électrique gratuit de 9 h à 18 h

Vendredi 7 et samedi 8 septembre 2018

Centre commercial Leclerc La Salamandre

15, rue du Bout-des-Hayes

41 000 Blois